



## VILLE DU NEUBOURG – EURE

### Conseil Municipal

Séance du 16 septembre 2019

Le seize septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

<b>Date de la séance :</b>	16 septembre 2019
<b>Date de convocation :</b>	10 septembre 2019
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	27
<b>Nombre de présents :</b>	16
<b>Nombre de votants :</b>	24

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, Mme Anita LE MERRER, maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, M. Gilles BARBIER, M. Alain LEROY, Mme Christel BERNARD, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Francis BRONNAZ pouvoir à M. François BIDAULT ; Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ; M. Philippe DELAUNAY pouvoir à M. Francis DAVOUST ; M. Benoit PENET pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ; M. Hervé VANDERMEERSCH pouvoir à Mme Evelyne DUPONT ; Mme Odile RENOULT pouvoir à Mme Hélène LEROY ; M. Claude PASQUIER pouvoir à M. Arnaud CHEUX ; M. Benjamin MAUGY pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

**Absentes excusées :** Mme Stéphanie MONSÉRÉ, Mme Christelle DEGLOS, Mme Evelyne CADIOU

**Secrétaires de séance :** Mme Brigitte LOPEZ et M. Didier ONFRAY.

-----

#### ➤ **ORDRE DU JOUR**

##### **FINANCES**

- Décision Modificative N°3 du budget principal 2019 de la commune
- Délibération autorisant le recours à un emprunt d'un montant de 280 000 € pour le budget principal de la commune destiné à financer la participation de la commune à la réalisation de la voirie et des infrastructures liées au nouveau collège
- Motion contre le projet de réorganisation des services de la DGFIP sur le département

##### **ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS**

*Compte-rendu de la commission du 2 septembre 2019*

- Subvention à l'association « Graines de parents »
- Tarifs pour la pièce de théâtre « Faut que ça change » le 25 janvier 2020 au Viking
- Ville départ pour le Tour de Normandie cycliste 2020

##### **URBANISME - PATRIMOINE**

*Compte-rendu de la commission du 27 août 2019*

- Cession du lot 3-44 dans la ZAC de la Gare
- Cession du chemin rural dit de la Mare aux Lions

##### **AFFAIRES ECONOMIQUES**

*Réunion de commission du 3 septembre 2019*

- Cession des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 (ex-POINT P) sises route de Pont de l'Arche à Le Neubourg

### **VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

*Compte-rendu de la commission du 10 septembre 2019*

- Dénomination de la future voie sur la zone de l'Ecalier

### **TRAVAUX – CADRE DE VIE**

*Compte-rendu de la commission du 10 septembre 2019*

### **COMMUNICATION-ANIMATIONS**

*Compte-rendu de la commission du 11 septembre 2019*

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

#### ➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

*Pas d'observation.*

-----

#### ➤ **FINANCES**

→ **Décision Modificative N°3 du budget principal 2019 de la commune et Délibération autorisant le recours à un emprunt d'un montant de 280 000 € pour le budget principal de la commune destiné à financer la participation de la commune à la réalisation de la voirie et des infrastructures liées au nouveau collège**

*M. Arnaud CHEUX indique que cette nouvelle présentation de la délibération sur l'emprunt débattue lors de la dernière séance permet d'apporter des précisions et des éclaircissements. A partir du graphique sur l'endettement présenté chaque année dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il explique qu'avec ce nouvel emprunt, le montant de la dette par habitant sera de 725€ contre 716 € fin 2018. Ce ratio reste inférieur à la dernière moyenne régionale connue qui se situe à 741€ par habitant. En outre, elle n'inverse pas la tendance de désendettement engagée tout au long de cette mandature avec une diminution de l'endettement de 35% en 6 ans à la fin de l'exercice en cours. Ce désendettement n'a rien de mécanique. Il résulte de choix politiques dans les modalités de financement des investissements. Hormis les présents travaux de réalisation de voirie et des infrastructures liées au nouveau collège, qui ne pouvaient pas être anticipés notamment en début de mandat, tous les autres équipements ont été autofinancés.*

*Mme Christel BERNARD constate que le libellé a changé, ce qui lui convient. Elle indique rester sur ses positions tout comme M. Arnaud CHEUX reste sur les siennes.*

*M. Arnaud CHEUX indique qu'une Décision Modificative est nécessaire sur le budget principal de la Commune afin d'inscrire la recette correspondante à cet emprunt.*

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-070 : Décision Modificative N°3 du budget principal 2019 de la commune**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif du Budget principal 2019 voté le 01 avril 2019 ;

VU la décision modificative N°1 votée le 06 mai 2019 ;

VU la décision modificative N°2 votée le 08 juillet 2019 ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve la Décision Modificative N°3 du Budget Principal 2019 présentée ci-après :

**MOUVEMENT DE CREDITS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1068-020 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	280 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>280 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	280 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>280 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>280 000.00 €</b>	<b>280 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à la majorité**

1 ABSTENTION (M. Jean-Baptiste MARCHAND) et 1 CONTRE ((Mme Christel BERNARD)

-----

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-071 : Délibération autorisant le recours à un emprunt d'un montant de 280 000 € pour le budget principal de la commune destiné à financer la participation de la commune à la réalisation de la voirie et des infrastructures liées au nouveau collège**

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2019-066 du conseil municipal du Neubourg du 25/07/2019 autorisant le recours à un emprunt d'un montant de 280 000 € pour le budget principal de la commune ;

VU la délibération n° DCM-2019-070 du conseil municipal du Neubourg du 16/09/2019 approuvant la Décision Modificative N°3 du Budget Principal 2019 ;

VU la proposition commerciale du Crédit Agricole Seine-Normandie en date du 16/07/2019 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- rapporte la délibération n° DCM-2019-066 du conseil municipal du Neubourg du 25/07/2019.

- décide de contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Normandie Seine un prêt d'un montant de 280 000 € dans les conditions suivantes :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt fixe : 1,41 %
- Echéances annuelles
- Frais de dossier : 150 €

- confère à Madame le Maire toutes délégations utiles pour la réalisation de ce concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**Adopté à la majorité**

1 CONTRE ((Mme Christel BERNARD)

-----

→ **Motion contre le projet de réorganisation des services de la DGFIP sur le département**

M. Arnaud CHEUX explique que le projet de réforme de l'organisation des services de la DGFIP dans le Département a été présenté au conseil communautaire. La trésorerie du Neubourg est amenée à être fermée : aucun accueil de proximité n'est prévu sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

M. Arnaud CHEUX précise qu'il s'agit du modèle de délibération transmis par la communauté de communes. Mme Christel BERNARD demande si une consultation des habitants est prévue. M. Arnaud CHEUX répond que les délais sont trop courts pour organiser une consultation.

Mme Isabelle VAUQUELIN fait constater qu'un accueil de proximité est prévu à Brionne et un autre à Gaillon : on peut se demander où est la proximité. Madame le Maire remarque que l'est du département est bien chargé, contrairement à l'ouest.

M. Francis DAVOUST indique que les collaborateurs de ce service étaient en grève ce jour.

M. Arnaud CHEUX précise que cette délibération est le moyen d'apporter une première réponse dans l'immédiateté. M. Jean-Baptiste MARCHAND demande les délais. M. Arnaud CHEUX répond que la date butoir pour l'ensemble des remontées suite aux présentations aux collectivités est le 1<sup>er</sup> janvier. M. Jean-

*Baptiste MARCHAND demande les délais de fermeture. M. Didier ONFRAY indique que 2022 a été annoncé lors de la réunion communautaire.*

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-072 : Motion contre le projet de réorganisation des services de la DGFIP sur le département**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet d'organisation des services de la DGFIP dans le département de l'Eure ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- s'oppose à la fermeture de la Perception du Neubourg.
- s'oppose à l'actuelle proposition de réorganisation des services de la DGFIP sur l'ensemble du département.
- demande, avec force et à titre subsidiaire, que soit revu le réseau de proximité : la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ne pouvant être dépourvue de tout point d'accueil de proximité.
- demande que toutes les charges nouvelles pouvant découler de cette réorganisation soient intégralement compensées par l'Etat.
- autorise Madame le Maire du Neubourg, ou un Maire Adjoint Délégué, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

-----

#### **➤ COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

**Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER**

**Réunion du 02 septembre 2019**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Excusé :** M. Gilles BARBIER.

**Assistait :** Laurine FERRÉ

#### **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

##### **→ Bilan**

- « **Le Neubourg fait son cinéma** » : 8 films à l'affiche, mais une petite semaine pour l'opération : 716 entrées (1135 en 2018 et 849 en 2017). Ni la météo, ni le calendrier ne nous étaient favorables cette année.

##### **- Bilan intermédiaire du cinéma**

Au 1<sup>er</sup> septembre, 29 810 entrées (contre 31 430 en 2018).

##### **- Forum des associations**

Une enquête va être proposée pour recueillir l'avis des associations présentes au Forum sur la date du prochain forum, l'ouverture éventuelle du midi et la localisation du parking pour les permanents au stand.

##### **→ Rendez-vous à venir**

- **Les JEP 2019** : une proposition de visite a été réalisée pour une durée de 40 minutes environ avec des photos pour les parties non visitables. Des panneaux, une fiche recto verso et une carte postale seront préparés.

- **La conférence sur l'astronomie** aura lieu le 26 septembre.

- Les tarifs proposés pour la pièce de théâtre « **Faut que ça change** » du 25 janvier s'élèvent à 32 €, 29 € et 20 €.

- **La Médiathèque du Neubourg** : remerciements de l'aide apportée pour la manifestation « Plein feu sur les jeux ».

Monsieur Carrière, Directeur de la Médiathèque Départementale de l'Eure propose de signer une convention qui impliquerait des engagements de la commune et une modification dans le fonctionnement actuel. Les membres de la commission proposent de poursuivre le fonctionnement actuel.

- **FCA 2020** : le thème proposé est les oiseaux à travers le cinéma d'animation avec une exposition intitulée « cui-cui coin coin cocorico ! »

##### **→ Actualités d'associations**

- "Solidarité Paysans", entité nationale a été créée dans l'Eure en mai 2018.

- Création d'une nouvelle association « Latino Danc'Eure », déclarée le 9 juillet 2019.

## ENSEIGNEMENT ET SPORT

### → **Actualités scolaires**

- Pour la rentrée, deux nouveaux chefs d'établissement : Madame Virginie Lamotte et Monsieur Alain Grégoire.

- **Effectifs des écoles** à la hausse en maternelle et à la baisse dans les deux écoles élémentaires.

A l'école Dupont de l'Eure, le projet d'**Unité d'Enseignement Externalisé** permettra de scolariser 7 enfants, âgés de 8 à 11 ans. C'est l'inclusion d'une classe et non des enfants au sein d'une classe. Le projet débiterait à partir d'octobre 2019.

La convention avec la municipalité est en cours de rédaction, avec l'ADAPEI 27, l'EN et l'ARS.

- Le CPEEN a effectué des versements auprès des 3 écoles : 1 518,16 € Ecole Dolto, 2 252,56 € Ecole Dupont de l'Eure, 2 107,27 € Ecole Jean Moulin.

- Nouveau collège : des **tracés de badminton** ont été réalisés au gymnase du Haut Phare pour un coût de 2 310 € HT. Une nouvelle Association Sportive du Collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz a été déclarée le 9 juillet 2019.

- **Transport au Haut Phare** : pour les déplacements au gymnase du Haut Phare, les devis ont été signés pour l'école Dupont de l'Eure (coût annuel de 7 128 €) et pour l'école Jean Moulin (coût annuel de 13 418 €).

- **Le transport scolaire est assuré par la région Normandie à la rentrée**

Le SITS a proposé des permanences dans les communes pour aider les familles à s'inscrire. Il a donc été présent trois mercredis en juillet à la mairie du Neubourg.

Pour les familles du Neubourg qui ont des difficultés pour accéder à l'école Dolto, elles disposaient d'une navette. Cette dernière est maintenue, mais les conditions sont modifiées. Cinq dossiers vont être présentés au CCAS et sont attendus d'une éventuelle aide financière.

→ « **Graines de parents** », association déclarée le 8 juillet 2019 a pour but d'organiser des réunions sur la parentalité. Elle sollicite une subvention pour les frais de déplacements des intervenants. Les membres de la commission donnent un avis favorable.

→ **Tour de Normandie 2020** : les membres de la commission sont favorables à la proposition que la ville du Neubourg soit la ville départ pour un prix de 12 000 €, le mardi 24 mars 2020.

### → **Dates**

- 20 au 22 septembre : les trois jours animés de l'UCIAL

- 6 octobre : Marche bleue ouverte à tous organisée par Intersénieurs.

- 6 octobre : PO au Golf du Champ de Bataille

- 7 octobre : Maisons fleuries

- 13 octobre : Les rubans roses, à l'hippodrome.

- 29 mai 2020 : challenge inter classes de CM2 du Neubourg, à l'initiative de la PM.

→ **Prochaine commission : le mercredi 02 octobre 2019 à 18h30**

-----

*M. Jean Baptiste MARCHAND demande pourquoi les Rubans Roses sont organisés sur l'hippodrome cette année. Madame le Maire répond qu'ils n'ont pas assez de bénévoles pour assurer la sécurité aux carrefours.*

-----

### → **Subvention à l'association « Graines de parents »**

*Mme Isabelle VAUQUELIN explique que « Graines de parents » est une nouvelle association neubourgeoise dont l'objet est d'organiser des événements autour de la parentalité, dont des soirées thématiques, à raison d'une par mois, avec des intervenants et des thématiques variés. Pour soutenir cette nouvelle association, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 190 € correspondant aux frais d'organisation des 4 premières interventions programmées sur Le Neubourg d'ici la fin de l'année.*

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-073 : Subvention à l'association « Graines de parents »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'association « Graines de parents » est une nouvelle association créée sur Le Neubourg ;  
CONSIDÉRANT que les soirées thématiques qu'elle organise sont gratuites pour le public mais génère des frais ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 190 € à l'association « Graines de parents » pour l'organisation de ses 4 premières interventions sur le thème de la parentalité sur Le Neubourg.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Tarifs pour la pièce de théâtre « Faut que ça change » le 25 janvier 2020 au Viking**

*Mme Isabelle VAUQUELIN explique que cette pièce de théâtre est programmée depuis plusieurs mois mais que les tarifs n'avaient pas été soumis à délibération.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-074 : Tarifs pour la pièce de théâtre « Faut que ça change » le 25 janvier 2020 au Viking**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide de fixer le tarif pour la pièce de théâtre « Faut que ça change » du 25 janvier 2020 au Viking comme suit :
  - Orchestre : 32 € ;
  - Balcon : 29 € ;
  - Réduit : 20 €.
- précise que le tarif réduit est applicable, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».
- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Ville départ pour le Tour de Normandie cycliste 2020**

*Mme Isabelle VAUQUELIN annonce qu'il est proposé à la commune d'être ville-départ (comme la première année) de la 2<sup>e</sup> étape du 40<sup>e</sup> Tour de Normandie cycliste le mardi 24 mars 2020.*

*Elle précise que la participation financière demandée est de 12 000 €. Elle ajoute que la présence pendant la matinée permettra l'organisation d'ateliers pour les écoles.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-075 : - Ville départ pour le Tour de Normandie cycliste 2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition du comité d'organisation du Tour de Normandie cycliste 2020 d'être ville-départ de la 2<sup>e</sup> étape, le mardi 24 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une implication technique et financière de la part de la commune ;

CONSIDÉRANT la couverture médiatique de cet événement ;

CONSIDÉRANT la réussite des éditions précédentes ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- accepte que Le Neubourg soit ville-départ du Tour de Normandie cycliste 2020.
- s'engage à respecter les engagements financiers, administratifs et techniques tels que définis dans le cahier des charges.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à entreprendre les démarches inhérentes à cette décision.

**Adopté à la majorité**

1 ABSTENTION ((M. Didier ONFRAY)

-----

*Mme Isabelle VAUQUELIN annonce l'organisation d'une avant-première le jeudi soir avec le film "Au nom de la terre" qui porte sur le fléau du suicide dans le monde agricole, film avec le comédien Guillaume CANET. Cette avant-première est organisée avec l'association "Solidarité Paysans 27" avec la participation de la MSA.*

-----

➤ **COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE**

**Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN**

**Réunion du 27 août 2019**

**Présents :** Mme Christel BERNARD, M. Francis BRONNAZ, Mme Isabel COUDRAY, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN

**Excusés :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Gilles BARBIER et M. Edouard DETAILLE

**Assistait :** M. François LESUEUR

→ **DIA**

- DIA 27 428 19 0058 : cession d'habitations – Rue du Tour de Ville Nord – Parcelles AM 4 / AM 5 (707 m<sup>2</sup>).

- DIA 27 428 19 0059 : cession Le Couvent pour partie– Rue de Verdun pour 374m<sup>2</sup> – Parcelles AM 63 / AM 250 (2685 m<sup>2</sup>).

- DIA 27 428 19 0060 : cession Bâtiment de 170 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux avec 5 appartements occupés par locataires – 38 Rue Octave Bonnel - – Parcelle AL 192 (97 m<sup>2</sup>).

- DIA 27 428 19 0062 : cession Terrains et habitations – Rue Carnot - Parcelles AM 90 de 270 m<sup>2</sup> et AM 353 de 380 m<sup>2</sup>.

- DIA 27 428 19 0063 : Cession Terrain et habitation – 13 Rue du Dr Legrand - - Parcelles AD 118 de 694 m<sup>2</sup>.

- DIA 27 428 19 0064 : cession Terrain et habitation – 3 Allée du Clos Fromont - Parcelles AN 39 de 900 m<sup>2</sup>.

- DIA 27 428 19 0065 : cession Terrain et habitation – 6 rue du Bout du Val – Parcelle AM 111 de 1 055 m<sup>2</sup>.

- DIA 27 428 19 0066 : cession habitation et 1/6<sup>ème</sup> copropriété – 35 rue de Verdun – Parcelle AM 485 de 536 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.**

- DIA 27 428 19 0061 : cession habitation - Allée René Lesage-parcelle AO 39 de 224 m<sup>2</sup> et Allée de Gillingham parcelle AO 82 de 19 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission demandent la prise en considération sur cette demande, d'une bande de 1,5 m, appartenant à la parcelle 127.**

- DIA 27 428 19 0067 : cession terrain et habitation – 2 A rue du Tour de Ville Nord – Parcelle D 278 de 1 195 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ce bien. Monsieur Bronnaz a souligné que sur cette parcelle, la commune avait un droit d'accès, avec une servitude en assainissement.**

→ **Certificat d'Urbanisme**

- CU 027 428 19 N 0072 : projet terrain à bâtir de 5000 m<sup>2</sup> cédé à l'ADAPEI (lot A) – surplus de 5617 m<sup>2</sup> conservé par Commune (lot B).

**Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ce CU.**

- CU 027 428 19 N 0071 : division pour la création de 4 lots à bâtir et un surplus – Rue des Monts Rôtis – Parcelle AR 180, 182, 183 d'une surface de 9 019 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission pensent que la multiplication d'entrées et sorties sur une portion restreinte d'une voirie étroite s'avère dangereuse. Un seul accès desservant ces quatre parcelles est une nécessité.**

- CU 027 428 19 N 0074 : Projet terrain à bâtir de 765 m<sup>2</sup> cédé pour construction habitation individuelle (lot A) – 885 m<sup>2</sup> conservés (Lot B).

**La création de deux accès contigus est problématique sur la rue Pierre Mendès France car c'est une route à grande circulation avec des entrées et sorties d'agglomération vers un centre commercial. Les membres de la commission proposent d'utiliser l'accès commun aux autres propriétés voisines pour desservir cette parcelle.**

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 19 N 0029 : parcelles AM 42 et 251 – 2 rue de la Paix – 1647 m<sup>2</sup>. Ce dossier concerne La Poste. Démolition de la rampe et de l'escalier existant. Création d'une nouvelle rampe et escaliers en béton armé, finition du sol en béton désactivé, parties verticales ton pierre. Gardes corps en acier thermolaqué RAL 7016. L'ABF a donné son accord.

*CDC : dossier en cours d'instruction.*

- DP 027 428 19 N 0030 : 6 Rue des Bruyères, Parcelle AB 21 de 993 m<sup>2</sup> ; pose de 2 fenêtres de toit genre vélux en alu. Dimension 55 x 78 et 78 x 98. La DP a été accordée par les services de la communauté de communes, le 6 août.

- DP 027 428 19 N 00031 : 32 avenue de la Libération - Parcelle AE 111 de 743 m<sup>2</sup>. Pose d'un vélux, de dimension 78 x 98 finition bois. L'ABF a donné son accord et la DP a été accordée le 30 juillet.
- DP 027 428 19 N 0032 : division de la parcelle AN 243, appartenant à la commune du Neubourg. 5 000 m<sup>2</sup> sont cédés à l'ADAPEI et 5 617 m<sup>2</sup> sont conservés par la commune.

*CDC : dossier en cours d'instruction.*

- DP 027 428 19 N 0033 : 28 rue de la République – Parcelle AK 118 – 36 m<sup>2</sup> - SAS ELY (magasin prêt à porter). Modification de la façade suite à changement de magasin.

*CDC : dossier en cours d'instruction. Nécessité d'un avis ABF.*

- DP 027 428 19 N 0034 - 46 bis avenue de la Libération - Parcelle AE 125 – 1 818 m<sup>2</sup>. Réfection d'un mur de façade (briques de parement, colombage, porte en chêne...).

*CDC : dossier en cours d'instruction. L'ABF a donné son accord.*

- DP 027 428 19 N 0035 : 2 Chemin de Perouzette - Parcelle C 134 – 2 008 m<sup>2</sup>. Travaux de ravalement et d'isolation par l'extérieur de 2 pignons 120 mm polystyrène graphité revêtu enduit à la chaux blanc cassé.

*CDC : dossier en cours d'instruction. L'ABF a donné son accord*

**Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ces déclarations préalables.**

#### → **Permis de construire**

- PC 027 428 19 N 0019 : construction d'une maison individuelle pour location – 26 Avenue du Doyen Jussiaume - Parcelle AD 52- d'une surface de 651 m<sup>2</sup>. *Avis favorable de la CdC.*

- PC 027 428 19 N 0021 : Leclerc – SCI des Fosses de la justice - Route de Louviers – AP 53 et 55 – 16 442 m<sup>2</sup>. Extension d'un bâtiment d'entrepôt sur le côté nord du bâtiment existant et agrandissement d'une cour de service existante vers le nord.

Matériaux : bardage métallique vertical RAL 9010 Blanc pur, menuiseries aluminium RAL 9010 Blanc pur également pour portes sectionnelles. L'extension se compose d'un volume parallélépipédique simple avec une toiture bac acier d'une pente de 3.1% *Avis favorable de la CdC.*

- PC 027 428 19 N 0022 : Parcelle D 343 – Rue des 40 acres - Construction d'une maison individuelle de 104,49 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux. Couverture en ardoise naturelle, inclinaison de 45°. Fenêtres de toit encastrées, débords de toit de 25 cm, enduit extérieur gratté monocouche ton Jaune Touraine, modénatures talochées et menuiseries en PVC Blanc satiné.

*CDC : dossier en cours d'instruction. Nécessité d'un avis ABF.*

- PC 027 428 19 N 0024 0023 : Parcelle D 344 – Rue Des 40 acres - Construction d'une maison individuelle de 104,49 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux. Couverture en ardoise naturelle, inclinaison de 45°. Fenêtres de toit encastrées, débords de toit de 25 cm, enduit extérieur gratté monocouche ton Jaune Touraine, modénatures talochées et menuiseries en PVC Blanc satiné.

*CDC : dossier en cours d'instruction. Nécessité d'un avis ABF.*

- PC 027 428 19 N 0024 : Département de l'Eure - Rue Pierre Corneille – Parcelles AN C/F/I.

**Construction d'un centre d'exploitation et d'un centre médico-social** – Surface créée 590 m<sup>2</sup>. Parcelles non viabilisées de 6000 m<sup>2</sup>, bordées par RD 840. Une voirie sera créée au nord de la parcelle permettant de relier la rue Pierre Corneille à la rue de l'Ecalier. Les quatre bâtiments ont une emprise au sol de 1250 m<sup>2</sup> :

Bâtiment 1 : centre médico-social, construction modulaire

Bâtiment 2 : centre d'exploitation routier, partie administrative, construction modulaire

Bâtiment 3 : centre d'exploitation routier, partie vestiaires et stationnement des véhicules

Bâtiment 4 : centre d'exploitation routier, aire de lavage, zone de stockage du sel et du matériel

*CDC : dossier en cours d'instruction. Délai de 5 mois pour la consultation commission accessibilité.*

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces permis de construire, dont certains sont en cours d'instruction.**

#### → **Question diverse**

Pour le nouvel immeuble FEI de la rue de Honfleur, il est demandé quel N° retenir pour son adresse. Les membres de la commission proposent de retenir le numéro 7.

→ Prochaine commission, **le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019, à 18h30.**

-----

#### → **Cession du lot 3-44 dans la ZAC de la Gare**

*Mme Anita LE MERRER annonce que la commune a des acheteurs pour le lot 3-44 de la ZAC de la Gare.*

*Le prix proposé par la commune est de 80 € TTC le m<sup>2</sup> soit, pour 572 m<sup>2</sup>, un prix de vente total à 45 760 € TTC.*



### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-076 : Cession du lot 3-44 dans la ZAC de la Gare**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2017-097 du conseil municipal du Neubourg du 17/07/2017 relative à la cession des parcelles AM 451 et AM 439 (lot 3-44 de la ZAC de la Gare) ;

VU l'estimation des Domaines en date du 19/08/2019 ;

CONSIDÉRANT que la cession autorisée par la délibération n° DCM-2017-097 du conseil municipal du Neubourg du 02/07/2018 n'a pas abouti ;

CONSIDÉRANT que l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien s'élève à 110 € le m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que la reprise de la ZAC de la Gare par la commune à l'issue de la concession d'aménagement confiée par la collectivité à Eure Habitat s'est traduite par le rachat de 22 482 m<sup>2</sup> au prix de 1 642 412,07 € TTC ;

CONSIDÉRANT que les précédentes cessions de lots dans la ZAC de la Gare par la commune à des particuliers ont été conclues au prix de 80 € TTC le m<sup>2</sup> ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise la vente au prix de 45 760 € TTC à Monsieur et Madame BRIFAUULT Nicolas et Marion résidant au Neubourg, du lot 3-44 de la ZAC de la Gare d'une contenance totale de 572 m<sup>2</sup>.

- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.

- précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° DCM-2017-097 du 17/07/2017.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

**Adopté à l'unanimité**

-----

#### **→ Cession du chemin rural dit de la Mare aux Lions**

*Mme Anita LE MERRER explique que l'enquête publique obligatoire avant la cession de ce chemin rural a eu lieu et que dans ses conclusions, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable.*

*Mme Anita LE MERRER parcourt le rapport d'enquête : « Le commissaire-enquêteur ne relève aucun obstacle à l'aliénation du chemin rural dit de la Mare aux Lions. Cette aliénation est soumise en effet à des conditions de fond et de forme, qui ont été respectées.*

*Sur le fond, le chemin rural ne peut être aliéné que s'il a cessé d'être affecté à l'usage du public, c'est à dire ne plus être utilisé comme voie de passage et ne plus être surveillé ou entretenu. Dans le cas d'espèce, cette condition est remplie. Il est donc considéré comme désaffecté.*

*Sur la forme, toute aliénation d'un chemin rural désaffecté doit être précédée d'une enquête publique. Dans le cas d'espèce, cette condition est remplie.*

*Les conditions de fond et de forme étant remplies, le chemin rural dit de la Mare aux Lions peut maintenant faire l'objet d'une aliénation. »*

*Mme Anita LE MERRER poursuit en expliquant que les propriétaires riverains ont été avisés par la commune du déroulement de l'enquête publique. Certains se sont inquiétés de voir leur terrain se retrouver enclavé.*

*Mme Anita LE MERRER précise qu'une servitude de passage au profit des parcelles qui se retrouveraient enclavées sera prévue dans l'acte de vente. »*

*Concernant le prix de cession, Mme Anita LE MERRER indique que le service des Domaines estime la valeur vénale de ce terrain à 2 000 €. Elle ajoute qu'avant même de connaître l'estimation des Domaines, une cession à l'euro symbolique avait été évoquée avec le potentiel acquéreur ; ce dernier ayant réglé les frais de géomètre. Mme Christel BERNARD rappelle qu'il s'agit tout de même de 1860 m<sup>2</sup> et que cela sert l'intérêt de l'acquéreur. Mme Anita LE MERRER rappelle qu'il ne s'agit pour la commune que de friches, la commune n'entretenant plus ce chemin depuis des années. Une remise en état et un entretien régulier reviendraient à plus de 2 000 €. La vente à l'euro symbolique est soumise au vote.*

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-077 : Cession du chemin rural dit de la Mare aux Lions**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération n° DCM-2017-125 du conseil municipal du Neubourg en date du 20/11/2017 relative au lancement de procédure de cession du chemin rural dit « La Mare aux Lions » ;

VU l'arrêté municipal n° 2019-PM-157 en date du 09/05/2019 prescrivant une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme et la cession du chemin rural dit « La Mare aux Lions » de la commune de LE NEUBOURG du 29/05/2019 au 02/07/2019 inclus ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 21/07/2019 ;  
VU l'estimation des Domaines en date du 18/10/2018 ;

CONSIDÉRANT que l'enquête publique s'est déroulée du 29/05/2019 au 02/07/2019 ;  
CONSIDÉRANT que les observations formulées sont prises en compte ;  
CONSTATANT que les procédures ont été respectées ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise la vente à Monsieur HAAS Romuald du chemin rural dit de La Mare aux Lions, d'une contenance de 1860 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique.
- précise qu'une servitude de passage devra être définie dans l'acte notarié au profit des parcelles aujourd'hui desservies par le chemin rural qui se retrouveraient enclavées.
- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer toutes pièces relatives à cette transaction.

**Adopté à la majorité**

1 CONTRE ((Mme Christel BERNARD)

2 ABSTENTIONS (M. Jean-Baptiste MARCHAND et M. Jean-Luc BRASTEL)

-----

*Mme Anita LE MERRER présente Mme France POULAIN, Architecte des Bâtiments de France (ABF) dans l'Eure depuis 2011.*

*Mme France POULAIN remercie le conseil municipal pour son accueil afin de présenter deux éléments :*

**1 – Le travail avec le bureau d'études sur la délimitation de la zone Up (zone urbaine patrimoniale) du futur PLU**

*Ce secteur correspond au centre urbain historique autour du château et de l'église, en se poursuivant sur un deuxième secteur allant jusqu'à un point bas au niveau de l'hôpital où il devait y avoir une porterie. Puis se dessine une troisième zone autour de l'église Saint-Jean. Cette troisième zone est "brouillée" par le chemin de fer et de nombreuses constructions 19<sup>e</sup>. Il est proposé de rétrécir la proposition de zone Up et de laisser les environs en zone Uh, en suivant le découpage cadastral.*

**2 - Le PDA, Périmètre des Abords Protégés**

*L'ABF intervient dans un rayon de 500 mètres autour des édifices et sites protégés. En travaillant sur les vues lointaines (l'église est plus visible dans sa majesté de loin, sur le modèle de la cathédrale de Chartres), il faut protéger ces points de vue. Le Neubourg a réussi son aménagement avec le développement, sur le contournement sud, des industries et activités commerciales et à préserver les aménagements paysagers vers l'allée du Champ de Bataille. À partir des différents périmètres en patate autour des édifices et sites protégés, se dessine une proposition fine au parcellaire, avec une première zone et deux secteurs proposés en option. Ces deux secteurs n'ont pas de vues directes sur les monuments historiques mais permettent d'avoir des limites claires à la zone : la voie de chemin de fer au nord-est et la déviation au sud.*

*Pour lever les interrogations, Mme France POULAIN précise que l'avis de l'ABF n'est pas lié à la constructibilité de la parcelle (qui est définie dans le document d'urbanisme) mais sur son intégration paysagère. L'avis porte sur les questions de formes, de couleurs,... Il y a peu de refus, ce sont plus des recommandations.*

*Le PDA, Périmètre des Abords Protégés s'établit en parallèle du PLU, ce qui permettra de mener les 2 enquêtes publiques en parallèle.*

*Mme Isabelle VAUQUELIN demande si la commune doit craindre avec un changement d'ABF un changement de préconisations. Mme France POULAIN explique que la réalisation de fiches conseils permettent de laisser des traces de ses recommandations et d'assurer une continuité.*

*Le conseil municipal opte pour le périmètre le plus large (avec les 2 secteurs proposés en option).*

-----

➤ **COMMISSION AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Réunion du 03 septembre 2019**

→ **Cession des parcelles AM 505, AM 506 ET AM 509 (ex-POINT P) sises route de Pont de l'Arche à LE NEUBOURG**

*M. Arnaud CHEUX rappelle que le conseil municipal avait délibéré pour vendre le terrain de l'ex-POINT P au groupe Treuil. M. Arnaud CHEUX explique que le projet a évolué. Le groupe Treuil manque suffisamment de clients potentiels. Une opportunité se présente avec l'offre de M. SIMON qui possède une entreprise de*

bâtiment. Toujours avec une prise en charge intégrale du coût de désamiantage, la cession est un peu plus élevée qu'au groupe Treuil (174 800 € TTC). Cette opération permettra de convertir cette friche de manière immédiate. Un achat en deux temps est proposé pour un prix total de 200 000 €.

M. Didier ONFRAY demande de quel type d'entreprise de bâtiment il s'agit. M. Arnaud CHEUX précise qu'il s'agit d'un constructeur de maisons individuelles qui présentera son show-room. Madame le Maire précise que l'entreprise représente une quinzaine d'emplois.

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-077 : Cession des parcelles AM 505, AM 506 ET AM 509 (ex-POINT P) sises route de Pont de l'Arche à LE NEUBOURG**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2017-130 du conseil municipal du Neubourg du 06/12/2017 autorisant la cession à la société GTC (filiale du Groupe TREUIL) des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 à LE NEUBOURG ;

VU l'évaluation des Domaines en date du 21/11/2017 fixant la valeur vénale du bien à 250 000 € ;

CONSIDÉRANT que M. Cédric SIMON souhaite se porter acquéreur des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 ;

CONSIDÉRANT le groupe Treuil est favorable à la résiliation avant son terme en février 2020 de la promesse de vente des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 ;

CONSIDÉRANT que ces parcelles, achetées par la commune en 2013, correspondent à l'ancien terrain POINT P ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réhabiliter cette friche industrielle ;

CONSIDÉRANT le prix d'achat proposé à 200 000 € pour le terrain de 8 740 m<sup>2</sup> vendu en l'état ;

CONSIDÉRANT que les coûts de démolition et de dépollution devront être supportés par l'acheteur ;

CONSIDÉRANT l'usure du bâtiment inoccupé depuis son rachat par la commune ;

CONSIDÉRANT les modalités financières d'acquisition en deux temps présentées ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve la résiliation de la vente à la société GTC (filiale du Groupe TREUIL) des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 à LE NEUBOURG.

- décide de céder les parcelles AM 505 (1837 m<sup>2</sup>), AM 506 (5670 m<sup>2</sup>) et AM 509 (1233 m<sup>2</sup>) sises Route de Pont de l'Arche à LE NEUBOURG d'une contenance totale de 8740 m<sup>2</sup>, au prix de 200 000 € net vendeur, à Monsieur SIMON ou toute personne morale pouvant s'y substituer.

- précise que cette transaction se réalisera en deux temps avec :

- un premier lot correspondant à la parcelle cadastrée AM 506 d'une contenance de 5 670 m<sup>2</sup> au prix de 125 000 €,
- un second lot optionnel correspondant aux parcelles cadastrées AM 505 (1 837 m<sup>2</sup>) et AM 509 (1 233 m<sup>2</sup>) d'une contenance de 3 070 m<sup>2</sup> au prix de 75 000 €.

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à cette transaction, y compris l'acte de vente définitif.

**Adopté à la majorité**

1 ABSTENTION ((M. Jean-Luc BRASTEL)

-----

### **➤ COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

**Lecture du rapport par M. Didier ONFRAY**

**Réunion du 10 septembre 2019**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Evelyne DUPONT, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, M. Philippe DELAUNAY, M. Edouard DETAILLE et M. Didier ONFRAY.

**Excusés :** Mme Hélène LEROY, M. Gilles BARBIER, M. Benjamin MAUGY, M. Claude PASQUIER et M. Hervé VANDERMEERSCH.

**Assistait :** M. François LESUEUR

#### **VOIRIE**

##### **→ Voirie du collège**

Les travaux de voirie sont terminés.

Il convient de demander au Conseil Départemental de remettre en état les terrains qu'ils ont occupés pendant les travaux pour entreposer les excédents de terre. Pour ce faire, il est nécessaire d'étaler le tas de terre et de niveler le terrain.

### → **3<sup>e</sup> tranche rue de Vitot**

Les bacs métalliques posés sur la dernière tranche sont vrillés. Il est demandé à l'entreprise de faire une reprise des bacs pour une remise en état avant de les poser correctement. Sur les bas-côtés, il reste à effectuer des ensemencements.

### → **Aire de lancer de marteau**

Pour réaliser la nouvelle aire de lancer de marteau, avec son repositionnement en adéquation avec la future réorganisation des terrains de football, l'entreprise en charge du projet a sous-traité la maçonnerie de cette aire.

Le maçon a coulé son ciment puis a dû le casser, pour recommencer sans plus de résultat.

Finalement il a été convenu avec l'entreprise que la maçonnerie serait effectuée en régie et que son coût serait déduit du prix du devis du chantier.

### → **Zone de l'Ecalier**

La nouvelle voirie à créer sera constituée comme suit:

- le long des maisons d'habitation existantes la réalisation d'un trottoir en herbe de 1 m,
- au centre une voirie de 6m de large pour une circulation à double sens,
- le long de cette voirie aménagement d'une noue de 2 m de large avec en sous-sol la pose de casiers pour drainer les eaux pluviales,
- pour finir un trottoir de 2 m le long des nouvelles installations SDIS/ Centre social et routier/ Gamm Vert. Ce trottoir sera partagé piétons - cyclistes.

### → **Raccordement au gaz de la zone d'Epegard**

Suite à l'enquête de GRDF, les habitants de la rue du Champ de Bataille, les maisons situées au début du chemin de Pérouzette, et les entreprises route d'Epegard ont répondu favorablement à cette extension de réseau proposée par GRDF.

L'entreprise CISE-TP en charge de réaliser les travaux, va commencer avant la fin de l'année.

### → **Renforcement ENEDIS route de Louviers**

Pour faire face aux besoins supplémentaires en électricité de la Coopérative linière suite à son projet d'extension, ENEDIS va poser un second transformateur à côté du nouvel immeuble et de la voie verte. ENEDIS demande l'autorisation pour passer le câble souterrain de ce transformateur jusqu'à la Coopérative linière à Crosville La vieille.

## **ASSAINISSEMENT**

### → **Analyse des offres pour les travaux de réhabilitation du réseau**

Suite au diagnostic SOGETI, et à la reconduction de l'autorisation de rejet pour la STEP sous condition de réduire de plus de 30 % les eaux claires parasites du réseau d'assainissement, les chantiers de réhabilitation suivants ont été retenus :

- une petite partie de la rue Jean de la Fontaine et l'ancienne rue Sainte Colombe,
- Rue tour de ville-nord (entre la rue de Vitot et le rond-point des drapeaux),
- Secteur la Garenne (entre la rue Champ de Bataille et la rue Toufflet),
- Rue du curé et la rue Clos Fromont.

Un appel d'offre a été lancé. Cinq entreprises ont répondu.

L'estimation des travaux s'élevait à 952 673,40€ TTC.

Les prix proposés par les 5 entreprises se situent entre 893 995,26€ et 1 287 171,72€ TTC.

Le jugement des offres a été réalisé sur la base de 60 % pour la valeur technique et pour 40 % sur le prix des travaux. Au cumul de ces deux critères, c'est l'entreprise SARC avec 97,35 points qui présente la meilleure offre.

La Commission propose de retenir l'entreprise SARC pour ce marché avec un prix de prestations de 908 601,60€ TTC.

**Appel d'offre pour réaliser les essais préalables** à la réception des travaux de réhabilitation des chantiers mentionnés ci-avant: deux entreprises ont candidaté.

L'entreprise A3SN a obtenu la meilleure note avec 18,50 sur 20.

La Commission propose de retenir l'entreprise A3SN pour ce marché avec un prix de prestations de 18 420€ TTC.

### → **Avenant de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation**

Dans le cadre de travaux de réhabilitation pour réduire les eaux parasites, le projet de mise en conformité des branchements privés par l'entreprise Techniroute, a été sous-traité par celle-ci à

l'entreprise SEEN. Depuis l'entreprise SEEN a cessé son activité. M. Godu a décidé de poursuivre l'activité en tant qu'auto-entrepreneur. Un avenant est proposé dans ce sens par l'entreprise Techniroute. Suite à cet avenant, le montant de la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux de réhabilitation s'élève à 49 342,64€ HT, soit une plus-value de 7 642,64€ HT par rapport au projet initial. La Commission émet un avis favorable.

→ **Travaux de raccordement du hameau du Bocage**

Ce projet a été présenté à un précédent conseil. Pour être éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, celle-ci exige que la ville du Neubourg fasse appel à un maître d'œuvre. La Commission propose de retenir l'entreprise CEDN pour un coût de 6 000 € HT.

→ **Contrat d'affermage de la STEP**

Le contrat d'affermage avec l'entreprise VEOLIA arrive à échéance le 31 décembre 2019. Compte tenu des délais pour mettre en place une nouvelle délégation de service public, le contrat actuel a été prorogé d'un an.

Un appel d'offre a été lancé pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien la fin du contrat en cours, et pour mettre en place une nouvelle délégation de service public. Deux entreprises ont candidaté :

- CADEN pour un coût de 10 920€ HT avec 10 réunions + 600€ par réunion supplémentaire,
  - VERDI pour un coût de 13 100€ HT avec 12 réunions incluses, voire plus sans supplément de coût.
- De plus l'entreprise Verdi dispose d'un avocat spécialisé dans le domaine l'assainissement. La Commission propose de retenir l'entreprise VERDI pour un montant de 13 100€ HT.

-----

*Mme Isabelle VAUQUELIN précise que l'aire de lancer était impraticable avant la reprise par les services techniques à cause de la présence de fissures et de cailloux.*

*Mme Christel BERNARD demande le montant des subventions pour les travaux d'assainissement. M. Didier ONFRAY répond que pour le chantier du Bocage, les travaux d'extension sont subventionnés à 40% par l'agence de l'eau auxquels s'ajoutent une avance à 0%, de 20 % du montant, à condition d'avoir un logement pour 40m. Pour la réhabilitation des secteurs anciens, s'ajoutent à ces aides une participation du département pouvant atteindre 20%.*

*Mme Hélène LEROY demande si la soixantaine de maisons non conformes sont identifiées. M. Didier ONFRAY répond que depuis le contrôle, certains se sont corrigés, les opérations de réhabilitation sont subventionnées par l'agence de l'eau.*

-----

➤ **COMMISSION TRAVAUX – CADRE DE VIE**

**Lecture du rapport par M. Didier ONFRAY**

**Réunion du 10 septembre 2019**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Philippe DELAUNAY, M. Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY.

**Excusés :** Mme Hélène LEROY, M. Gilles BARBIER, M. Benjamin MAUGY, M. Claude PASQUIER, M. Hervé VANDERMEERSCH.

**Assistait :** M. François LESUEUR

→ **Travaux à la fontaine de l'envol**

Les travaux de plomberie sont terminés.

Il reste à effectuer les travaux de maçonnerie de la chambre à vannes.

Au fond de la fontaine, il reste à refaire l'étanchéité après un appel d'offre.

→ **Travaux dans les écoles pendant les congés**

Avant de commencer, une concertation a été réalisée avec les directrices des écoles pour arrêter la liste des travaux. La quasi-totalité des travaux prévus, soit 85 à 90% ont été réalisés pendant les congés d'été dont la réfection complète d'une classe de l'école Jean Moulin ainsi que le hall de l'école Dupont de l'Eure. Le reste des travaux sera effectué lors des prochaines vacances scolaires. L'essentiel des travaux a été réalisé en régie.

→ **Chauffage du Haut Phare négociation d'un fournisseur**

La ville du Neubourg a confié à la société SAGE – Energie le soin de rechercher un délégataire fournisseur de chaleur pour chauffer l'ensemble du haut phare avec des conditions économiques qui seraient plus avantageuses que le gaz. La société SAGE- Energie va lancer les consultations dans ce sens.

→ **Rehaussement des urnes au cimetière**

Actuellement, le cimetière de la ville du Neubourg dispose d'une rangée de 12 cases funéraires situées au ras du sol. Il convient de remonter ces cases en hauteur et de rajouter un second étage de 12 cases, soit au total 24 cases. Ces travaux seront effectués avant la Toussaint.

→ **Portes du vestiaire du complexe de l'hippodrome**

Les portes du vestiaire de l'hippodrome sont fortement endommagées. Nous constatons plusieurs détériorations. Cela résulte de malveillance, négligence, manque d'attention de la part des usagers. Par exemple, la personne ouvre un battant pour entrer ou pour sortir, et ne prend pas soin de le refermer : résultat celui-ci reste à battre en plein vent contre l'autre battant, les 2 battants sont abîmés.

Maintenant nous devons engager des travaux de remise à neuf, pour un coût conséquent, avec la difficulté de retrouver les pièces de rechange. Il serait opportun de poser un système d'alarme sur les portes qui se déclenche en cas de non fermeture comme au haut phare.

→ **Les tatamis du club de judo**

Il reste dans la salle des tatamis une paroi non isolée en tôle. Il est prévu d'isoler cette paroi pour un coût de 21 000€ HT.

-----

*Face aux dégradations dans les équipements sportifs, M. François BIDAULT précise que la pose de petites caméras est envisageable. Il ajoute qu'au stade Guillot aussi, les baies vitrées coulissantes sont déformées. Il faut responsabiliser les associations.*

*Mme Isabelle VAUQUELIN indique que dans un précédent cas de cet été, où l'auteur des faits était connu, la famille va payer la réparation.*

*M. François BIDAULT indique que la pose des tatamis aux murs du dojo a non seulement un rôle de protection mais permet aussi des économies de chauffage.*

-----

*M. Alain LEROY rappelle à Madame le Maire qu'une délibération pour attribuer un nom à une rue était prévue à l'ordre du jour. Madame le Maire répond que cette délibération est reportée au prochain conseil, ce qui laissera le temps à chacun d'y réfléchir.*

*Mme Anita LE MERRER ajoute que la rue du futur lotissement entre la route de Nassandres et la route de Beaumont devra aussi être nommée.*

-----

➤ **COMMISSION COMMUNICATION-ANIMATIONS**

**Lecture du rapport par Mme Evelyne DUPONT**

**Réunion du 11 septembre 2019**

**Présents :** Mme Brigitte LOPEZ, Mme Evelyne DUPONT, M. Gilles BARBIER

**Excusées :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY

**Assistaient :** Mme Laurine FERRÉ et Mme Justine VERHEULE

**ANIMATIONS**

→ **Fête de la Musique du vendredi 21 juin (bilan)**

Une programmation assez riche en centre-ville :

- la participation de six commerçants avec des groupes de musiques variées et un DJ
- le concert d'orgue et saxophone donné dans l'église a rassemblé beaucoup d'auditeurs ainsi que la prestation de cors de chasse sur la place Dupont de l'Eure ; avec un projet, pour 2020 de rassembler ces différents instruments pour donner un concert commun dans l'église.
- la démonstration de country rue O. Bonnel, place Gambetta et parvis de la Mairie
- la présence de K'Dance sur la place Gambetta avec démonstration de danses, chants et bal disco animé par un DJ

Le fait d'avoir interdit aux véhicules les rues de la République et Dupont de l'Eure (comme le jour du marché) a permis une circulation du public plus sécurisante.

- les différents groupes de musiques actuelles de l'Université Populaire ont animé le parvis de la mairie. A noter que la participation d'uniquement les élèves de l'UP nous a permis de ne pas avoir recours à la location de matériel de sono et les 2 tentes pliables ( 5x3 et 3x 3) ainsi qu'un restant de moquette ont été suffisants, évitant ainsi le montage de la tente avec parquet chronophage en main-d'œuvre. La boulangerie de la mairie est restée ouverte, assurant sur le site la vente de boissons, glaces.

#### **- Propositions 2020**

Le 21 juin tombe un dimanche : voir possibilité de faire cette manifestation l'après-midi et faire un sondage auprès des commerçants, de l'UP et de l'UCIAL

Ou le samedi (voir conditions SACEM)

Ou scène unique place Dupont de l'Eure ou hippodrome si commerçants pas d'accord pour ouvrir le dimanche.

Mettre en contact Mme Sauvade professeure de musique au collège et le responsable des cors de chasse pour concert commun.

Le fait de n'avoir qu'un groupe à la mairie est plus commode. Il faut revoir l'horaire d'intervention du country.

#### **→ Fête St Paul du samedi 29 juin (bilan)**

- le concert « Jazzy » donné par l'Orchestre d'Harmonie de l'Université Populaire a rassemblé une bonne centaine de personnes.

- le feu d'artifice tiré rue des Remparts à 23 h avec un magnifique bouquet final a attiré comme d'habitude un public nombreux.

#### **→ Retraite aux flambeaux du 13 Juillet (bilan)**

- beaucoup de monde, les 500 lampions ont été distribués.

- dès 22h30, départ de la retraite aux flambeaux de la mairie, emmenée par la fanfare « Le Groupe Carnavalesque » vers la rue des remparts, pour le feu d'artifice à 23h. Compte-tenu de l'avance prise dans le timing (il fallait être arrivé impérativement à 23 H, la coupure de l'éclairage public devant se faire automatiquement), les musiciens ont effectués une prestation d'environ 10 mn sur place qui a été très appréciée du public.

Le feu d'artifice a attiré une foule impressionnante, et le fait d'avoir bloqué la circulation en amont et en aval du haut de la rue du champ de bataille durant le passage du cortège, le feu d'artifice et le retour de la fanfare qui s'est arrêtée place Aristide Briand, ramenant ainsi le public vers le marché, a été plus sécurisant .

Les membres de la fanfare nous ont remerciés pour notre accueil.

#### **→ Propositions pour 2020**

- Saint Paul, le samedi 27 juin

- Rechercher une autre fanfare pour changer

#### **→ Estivales (structures gonflables et jeux) des 13 et 14 juillet**

Ces deux jours se sont déroulés dans le calme ; beaucoup de petits et de familles ; les plus grands se sont essayés au « gyrofolie » qui n'a pas désempli. Dix élus se sont relayés pour assurer les permanences.

Un commerçant du Neubourg « La récréation » a assuré la vente de glaces.

#### **- Question pour 2020**

13 JUILLET LE LUNDI (date de fermeture des commerces) - 14 JUILLET LE MARDI

#### **→ Repas des aînés 2020**

Initialement annoncée pour le 26 avril 2020, la date est reportée au dimanche 24 mai.

Mêmes animatrices + saxophoniste

#### **→ Séances cinéma retraités**

Elles reprendront en octobre, soit le lundi 7, soit le lundi 14 selon la programmation.

### **COMMUNICATION**

#### **→ Guide des manifestations**

« Rendez-vous du Neubourg » automne-hiver 2019-2020, regroupant les diverses manifestations connues, organisées ou soutenues par la ville du 26 septembre 2019 au 26 avril 2020.

En cours d'impression pour une distribution prochaine.

→ **Agenda 2020**

Nouveau prestataire : COM 2000 avec lettre accréditive de la mairie – UCIAL avisé

Nouveau format.

Textes et photos en préparation - suppression des photos et des noms des élus, compte tenu des élections municipales de mars.

Indications des mêmes manifestations que dans l'agenda 2019, organisées par la ville ou en partenariat avec la commune.

→ **Vivre Ensemble N°72-73**

Difficultés pour diffusion du N°71

Il faut 7 jours pour impression après l'envoi du BAT et un délai de 7 jours supplémentaires a été nécessaire pour l'acheminement à la mairie (délais de livraison trop long). Les journaux ont donc été réceptionnés le 27 juin- distribution dans les lieux publics le 28 par E. Dupont et par contact service les 11 et 12 juillet compte tenu de l'indisponibilité des distributeurs. Mise en ligne sur le site mi-juin.

Actuellement, contact avec d'autres prestataires pour réaliser l'impression.

→ **Oriflammes**

Au nombre de deux avec une première mise en service pour le forum des associations

→ **Questions diverses**

- Pour accompagner le feu d'artifice de Noël du samedi 14 décembre, la commission propose de réitérer la distribution des bonnets et d'étudier d'autres propositions d'animations pour apporter du renouveau.

- Choix du graphisme de la carte de vœux

-----

*M. Jean Baptiste MARCHAND propose la venue de mascottes pour le 14 décembre. Mme Evelyne DUPONT répond que l'UCIAL a déjà des propositions et rappelle que la commune supporte déjà le coût du feu d'artifice et des illuminations.*

-----

➤ **DECISIONS DU MAIRE**

→ *Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- Mise à jour du **règlement de la salle d'activités « Le Haut Phare »**
- Signature avec l'ADAPEI 27 d'une **convention d'utilisation des locaux** de l'Ecole Dupont de l'Eure par l'IME « La Rivière »
- Signature avec la communauté de communes du Pays du Neubourg d'une **convention de mise à disposition de locaux** (rue Bioche) pour le Pôle Animation Jeunesse
- Attribution du **marché des denrées alimentaires** :
  - Marché à bons de commande d'une année, renouvelable une fois :
  - Lot 1 (Surgelés), Lot 2 (Produits frais), lot 3 (Epicerie) : Transgourmet
  - Lot 4 (Boulangerie) : Boulangerie Ernoul,
  - Lot 5 (Fruits et Légumes) : Primeur Gabel,
  - Lot 6 (Poissons) : Bulot,
  - Lot 7 (Viande) : Boucherie du plateau Souchay.
- 005 : Attribution du **marché d'assainissement de réhabilitation des eaux usées** :
  - Lot canalisation : entreprise SARC pour un montant de 908 601,60€ TTC
  - Lot essais de réception : entreprise A3SN pour 18 420,00€ TTC
- 006 : Attribution du **marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour la négociation du contrat de délégation de services public pour la station d'épuration et pour les réseaux
  - Marché attribué à VERDI pour un montant de 15 720,00€ T.T.C.
- 007 : Attribution du **marché des contrats d'assurance**
  - Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes => GROUPAMA, montant 9 458,64 € TTC
  - Lot n° 2 : Responsabilités et risques annexes => SMACL, montant 3 520,48 € TTC
  - Lot n° 3 : Véhicules et risques annexes => PILLIOT LA PARISIENNE, montant 6 036,06 € TTC
  - Lot n° 4 : Protection juridique de la collectivité => PILLIOT/MALJ, montant 500 € TTC
  - Lot n° 5 : Protection fonctionnelle des agents et des élus => SMACL, montant 288,86 € TTC

-----



## ➤ QUESTIONS DIVERSES

→ Mme Isabelle VAUQUELIN informe les conseillers que dans le cadre d'une promotion interne, M. Jimmy FIRMAN remplace M. Patrick MOREL à compter de ce jour.

→ Concernant le marché des assurances, Mme Isabelle VAUQUELIN précise que la sinistralité a beaucoup diminué, ce qui fait baisser le coût des assurances pour la commune.

→ M. Jean-Baptiste MARCHAND signale le manque de lampadaire dans l'allée du chemin vert.

→ M. Jean-Baptiste MARCHAND demande si une plainte a été déposée à l'encontre des gens du voyage. Madame le Maire revient sur les faits. Le site de l'hippodrome a été envahi le mardi. Dès le mercredi matin, une réunion était organisée en mairie avec la police municipale, les services techniques, les gendarmes, Véolia et le SERPN. Ils comptaient rester jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Un accord a été trouvé pour un séjour d'une semaine maximum, contre le versement de 1 000 € pour les frais occasionnés et le dépôt d'une caution. Le lundi suivant, ils étaient tous repartis. Madame le Maire précise qu'ils sont arrivés sur l'hippodrome de Tosny.

Jean-Baptiste MARCHAND demande l'ampleur des dégradations. Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'un constat d'huissier a été effectué avant et après.

M. Francis DAVOUST ajoute : « Je voudrais mettre en évidence la gestion intelligente et apaisée de Marie-Noëlle et d'Isabelle.

L'action conjointe de la police municipale et de la gendarmerie a crédibilisé la décision de faire payer le coût relatif de la présence de ces près de 1 000 personnes pour l'eau et l'électricité pour la somme de 1 000 euros et surtout une caution de 500 euros, garantie de laisser le terrain dans un état convenable lors de leur départ.

Les services techniques ont eux aussi contribué à la bonne organisation de cette intrusion afin qu'il y ait le moins de dégâts possibles pour l'eau, l'électricité, l'ouverture des sanitaires, etc....

Si l'ensemble du site a été laissé relativement propre, il en est autrement pour les alentours : bois du moulin, chemins à travers champs.

Une réunion est prévue pour réfléchir à la protection de nos espaces communaux face à cet incident. »

→ M. Jean-Luc BASTEL s'interroge sur les gros cailloux installés autour de l'ancien bowling. M. Francis DAVOUST répond qu'ils étaient déjà sur ce parking depuis un an mais qu'ils ont dernièrement été déplacés pour protéger les habitations proches et sécuriser la sortie.

-----

**Fin de séance** : 21h00

**Prochaine séance** : lundi 14 octobre 2019

-----

## **Délibérations du 16 septembre 2019**

- DCM-2019-070 : Décision Modificative N°3 du budget principal 2019 de la commune
- DCM-2019-071 : Délibération autorisant le recours à un emprunt d'un montant de 280 000 € pour le budget principal de la commune destiné à financer la participation de la commune à la réalisation de la voirie et des infrastructures liées au nouveau collège
- DCM-2019-072 : Motion contre le projet de réorganisation des services de la DGFIP sur le département
- DCM-2019-073 : Subvention à l'association « Graines de parents »
- DCM-2019-074 : Tarifs pour la pièce de théâtre « Faut que ça change » le 25 janvier 2020 au Viking
- DCM-2019-075 : Ville départ pour le Tour de Normandie cycliste 2020
- DCM-2019-076 : Cession du lot 3-44 dans la ZAC de la Gare
- DCM-2019-077 : Cession du chemin rural dit de la Mare aux Lions
- DCM-2019-078 : Cession des parcelles AM 505, AM 506 ET AM 509 (ex-POINT P) sises route de Pont de l'Arche à LE NEUBOURG